

Le 25 mars 2016,

Monsieur le Maire, Madame la Maire,

**Que retenir de la lettre que Philippe Monloubou,
président du directoire d'ERDF,
vous a envoyée deux fois, ainsi qu'à tous les maires de France ?**
(par courrier postal daté du 19 février 2016 et par mail le 17 mars 2016)

Après vous avoir promis un « *discours transparent* » et avant de vous assurer de ses « *sincères salutations* », Monsieur Philippe Mouloubou affirme que la technologie utilisée par les compteurs Linky est « *fiable et sûre* » et précise « *à titre d'illustration* » :

**« ERDF l'utilise quotidiennement
pour envoyer au ballon d'eau chaude le signal
heures pleines, heures creuses dans 11 millions de foyers ».**

Monsieur Monloubou ignore-t-il donc que les fréquences CPL du Linky sont **comprises entre 63 et 74 kilohertz**, tandis que la fréquence du signal « heures pleines, heures creuses » est de **175 hertz** (ce que pourra vous confirmer n'importe quel électricien) ?

Si une inexactitude aussi grave peut se trouver dans la lettre signée par son président et envoyée à tous les maires de France, cela signifie-t-il que les directeurs d'ERDF l'ignorent également ?

Cela a de quoi sérieusement inquiéter sur leurs compétences.

De nombreuses autres « inexactitudes » figurent dans ce courrier que vous a adressé Philippe Monloubou et dans la propagande qu'il y a jointe.

Le présent document les met en lumière au sujet :

Sommaire

1. Des fréquences de fonctionnement du compteur Linky	3
2. De la précision des données fournies par le compteur Linky	3
3. Des « émissions radio » du système Linky	10
4. Du caractère « potentiellement cancérogène » de ces « émissions radio »	11
5. De l'atteinte à la vie privée	11
6. Du confort et de la tranquillité des clients équipés de Linky	29
7. Des assurances	30
8. De la propriété des compteurs	32
9. Du possible conflit d'intérêts	35
10. Des incendies provoqués par le Linky	36
11. De la qualification des poseurs de Linky	38
12. De la durée de vie des compteurs Linky	41
13. De la consommation des compteurs Linky	42
14. Du recyclage des compteurs actuels	44
15. Du respect des normes d'émissions électromagnétiques	45
16. Des mesures effectuées par le Laboratoire national d'essais (LNE)	47
17. De l'impact du Linky sur les factures	48
18. Conséquences judiciaires (à lire absolument !)	49
Conclusion pour les maires qui hésitent encore	52